



## COMMUNE DE SAVIGNÉ

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

#### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

#### **Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### RÉALISATION GLOBALE 2021

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
MAIRIE DE SAVIGNÉ	820 286.47	1 941 461.77	160 727.11	806 506.51

#### I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les principales dépenses et recettes de la section : Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité. Les taux des impôts locaux 2021 :
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 10,01 % + 17,62 % soit 27,63 %
  - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 29.08 %

Pour information : En 2021, la compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un **taux communal de référence de TFPB**, égal à la somme :

- du taux départemental d'imposition de 2020 : **17,62 % pour la Vienne**
  - et du taux communal d'imposition de 2020 : **10,01 %**
  - soit un taux de référence de : **26,63 %**
- Les dotations versées par l'Etat
  - Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
  - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à l'accessibilité...).

## III. ANNEXES :

- Représentation graphique du budget principal
- État de la dette
- Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépense et recette
- Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépense et recette
- Détail des opérations d'équipement - Dépenses -
- Détail de l'amortissement pour l'année 2021

AR= PRÉSENTATION des subventions et participations versées

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022

**- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -**

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
MAIRIE DE SAVIGNE	820 286,47	1 941 461,77	160 727,11	806 506,51
<b>Total</b>	<b>820 286,47</b>	<b>1 941 461,77</b>	<b>160 727,11</b>	<b>806 506,51</b>

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 214,36 k€
Charges de personnel : 426,60 k€
Autre : 179,33 k€

Recettes

Contributions directes : 493,63 k€
Dotations et participations : 439,58 k€
Excédent antérieur : 893,03 k€
Autre : 115,22 k€

Dépenses

Dépenses d'équipement : 121,87 k€
Autre : 38,86 k€

Recettes

Emprunts : 500,00 k€
Dotations, fonds et réserves: 139,10 k€
Autre : 167,41 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

AR PREFECTURE

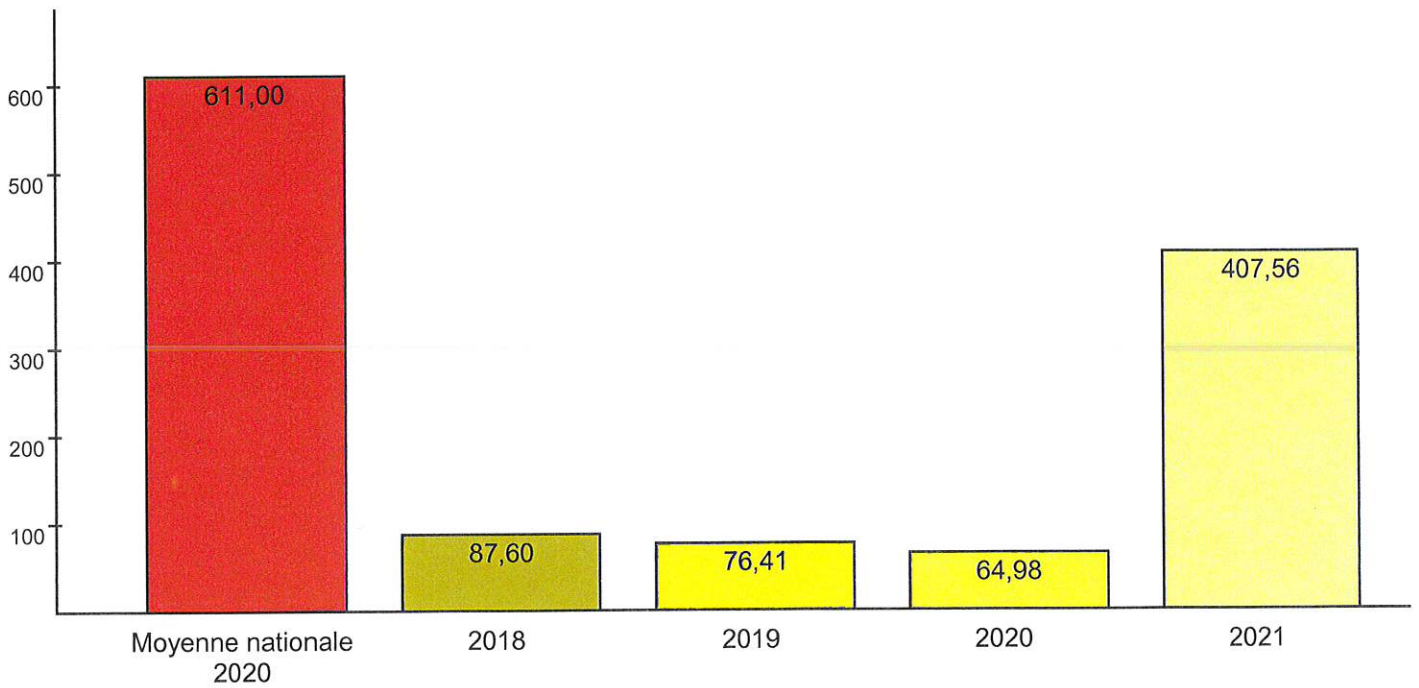
086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
MAIRIE DE SAVIGNE	556 320,99
Total	556 320,99

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

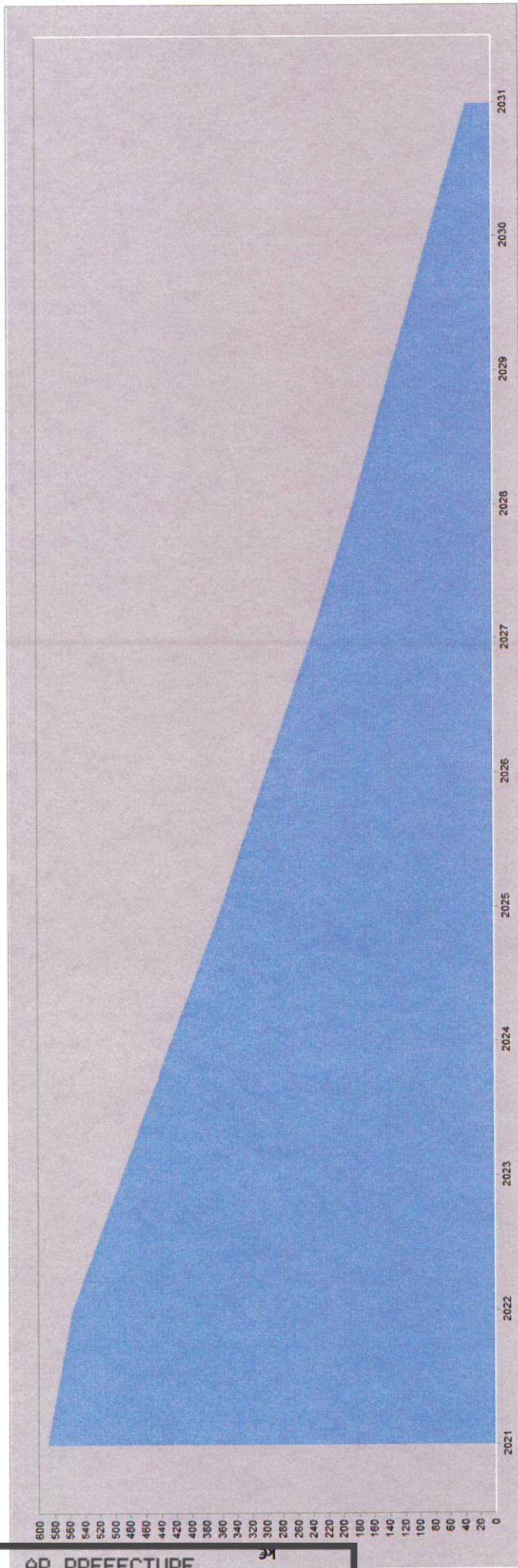


AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022



Evolution de l'encours de la dette par année - MAIRIE DE SAVIGNE - 2021



Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant dû
2021	588 695,65
2022	556 320,99
2023	490 652,13
2024	424 443,01
2025	358 384,75
2026	299 544,94
2027	240 171,46
2028	185 193,83
2029	134 901,85
2030	84 448,68
2031	33 833,85

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022

# MAIRIE DE SAVIGNE

## Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

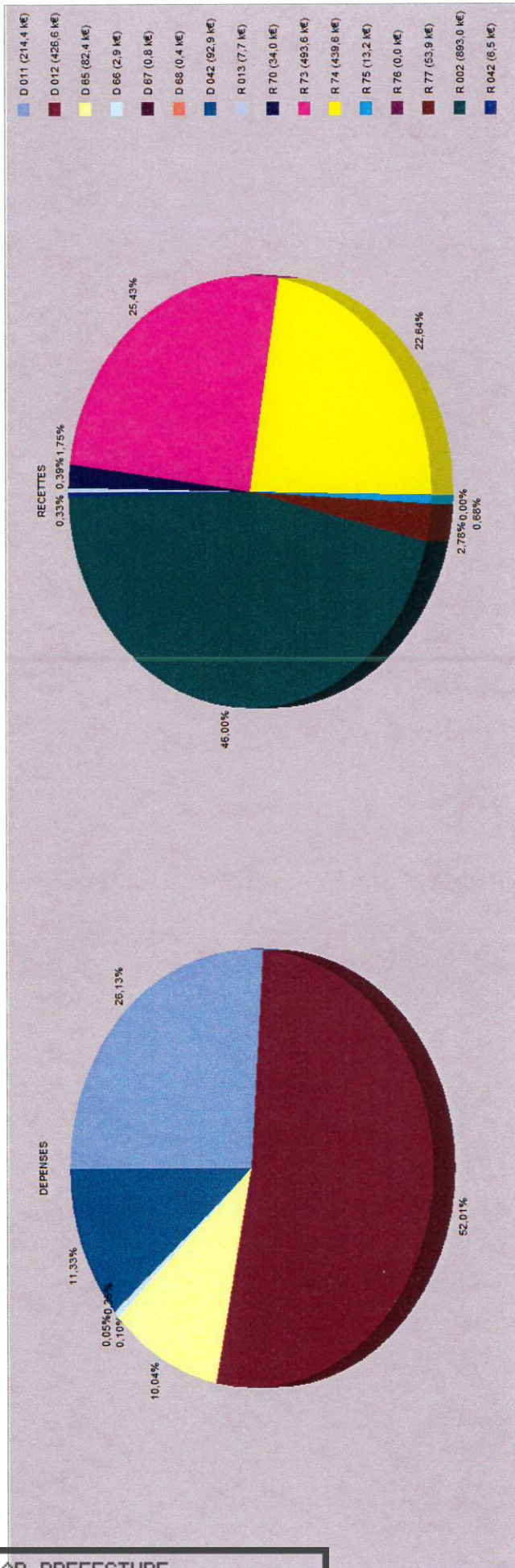
Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change		Total versement	Capital restant
2021	588 695,65	32 374,66	2 860,70	0,00	(+)	0,00	35 235,36	556 320,99
2022	556 320,99	65 668,86	3 449,02	0,00	(+)	0,00	69 117,88	490 652,13
2023	490 652,13	66 209,12	2 908,76	0,00	(+)	0,00	69 117,88	424 443,01
2024	424 443,01	66 058,26	2 354,12	0,00	(+)	0,00	68 412,38	358 384,75
2025	358 384,75	58 839,81	1 812,07	0,00	(+)	0,00	60 651,88	299 544,94
2026	299 544,94	59 373,48	1 278,40	0,00	(+)	0,00	60 651,88	240 171,46
2027	240 171,46	54 977,63	753,75	0,00	(+)	0,00	55 731,38	185 193,83
2028	185 193,83	50 291,98	518,89	0,00	(+)	0,00	50 810,87	134 901,85
2029	134 901,85	50 453,17	357,70	0,00	(+)	0,00	50 810,87	84 448,68
2030	84 448,68	50 614,83	196,05	0,00	(+)	0,00	50 810,88	33 833,85
2031	33 833,85	33 833,85	40,62	0,00	(+)	0,00	33 874,47	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>588 695,65</b>	<b>16 530,08</b>	<b>0,00</b>			<b>605 225,73</b>	
<b>Total</b>		<b>588 695,65</b>	<b>16 530,08</b>	<b>0,00</b>			<b>605 225,73</b>	

AR PREFECTURE

MAIRIE DE SAVIGNE  
086-218802555-20220331-CA\_2021-BF  
Reçu le 15/04/2022



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépense et recette - MAIRIE DE SAVIGNE - 2021



Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	214 361,28
012	Charges de personnel et frais assimilés	426 595,63
65	Autres charges de gestion courante	82 367,49
66	Charges financières	2 860,70
67	Charges exceptionnelles	796,20
68	Dotations provisions semi-budgétaires	400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 905,17
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>820 286,47</b>

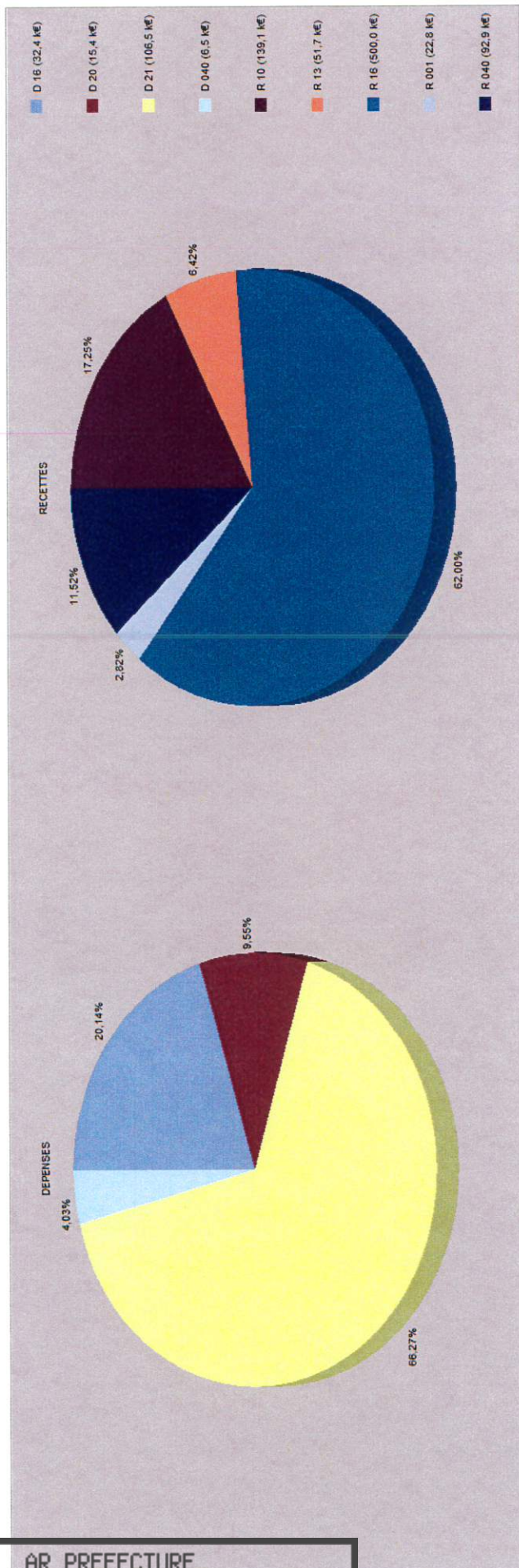
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	7 651,82
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	33 950,30
73	Impôts et taxes	493 628,31
74	Dotations, subventions et participations	439 581,80
75	Autres produits de gestion courante	13 235,26
76	Produits financiers	20,16
77	Produits exceptionnels	53 878,09
002	Excédent de fonctionnement reporté	893 032,29
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 483,74
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 941 461,77</b>

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022



Vue d'ensemble du récépissé par chapitre d'investissement en dépense et recette - MAIRIE DE SAVIGNE - 2021



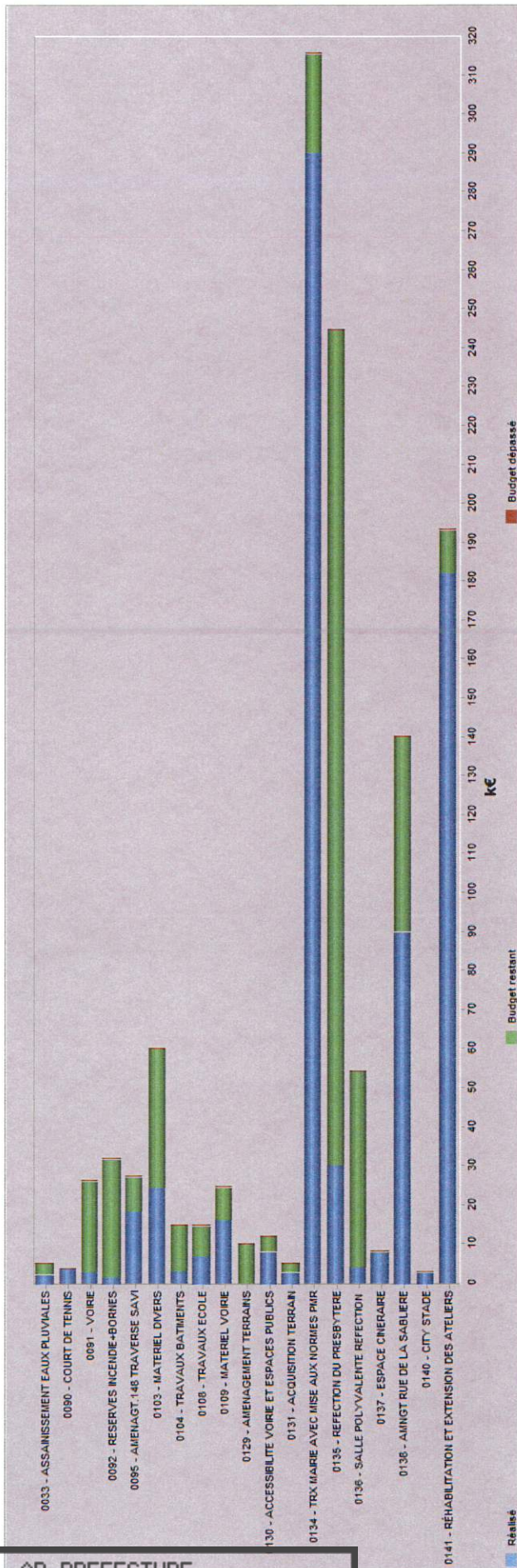
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	32 374,66
20	Immobilisations incorporelles	15 351,94
21	Immobilisations corporelles	106 516,77
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 483,74
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>160 727,11</b>

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	139 100,97
13	Subventions d'investissement reçues	51 740,43
16	Emprunts et dettes assimilés	500 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	22 759,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 905,17
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>806 506,51</b>

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022

Détail des opérations d'équipement - Dépenses - MAIRIE DE SAVIGNE - 2021



Opération d'équipement	Opérations d'équipement			% Réalisation
	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	
0033	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	5 000,00	2 268,00	45,36%
0090	COURT DE TENNIS	3 742,80	3 742,80	100,00%
0091	VOIRIE	26 254,70	3 254,70	12,40%
0092	RESERVES INCENDIE+BORNES	31 921,71	1 921,71	6,02%
0095	AMENAGT.148 TRAVERSE SAVI	27 336,40	18 524,40	67,76%
0103	MATERIEL DIVERS	60 000,00	24 467,45	40,78%
0104	TRAVAUX BATIMENTS	15 000,00	3 290,27	21,94%
0108	TRAVAUX ECOLE	15 000,00	7 078,78	47,19%
0109	MATERIEL VOIRIE	24 665,99	16 551,95	67,10%
0129	AMENAGEMENT TERRAINS	10 000,00	0,00	0,00%
0130	ACCESSIBILITE VOIRIE ET ESPACES PUBLICS	12 000,00	8 210,23	68,42%
0131	ACQUISITION TERRAIN	5 000,00	2 970,00	59,40%
0134	TRX MAIRIE AVEC MISE AUX NORMES PMR	315 750,40	290 389,93	91,97%
0135	REFECTON DU PRESBYTERE	244 800,00	30 360,00	12,40%
0136	SALLE POLYVALENTE REFECTON	54 300,80	4 300,80	7,92%
0137	ESPACE CINERAIRE	8 200,00	7 850,80	95,74%
0138	AMNGT RUE DE LA SABLIERE	140 216,24	90 216,24	64,34%
0140	CITY STADE	3 000,00	3 000,00	100,00%
0141	REHABILITATION ET EXTENSION DES ATELIERS	193 272,00	182 423,34	94,39%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 195 461,04</b>	<b>700 821,40</b>	<b>58,62%</b>

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022



# Détail de l'amortissement pour l'année : 2021

Montant amortissement  
39 545,17

Année	N° inventaire	Immobilisation	Nature de bien	Montant initial	Montant amortissement	Valeur nette comptable
2009	0023E	EAUX PLUVIALES VERGNÉ	Autres	9 071,88	216,00	8 855,88
2010	002P	ANNONCES LÉGALES ; PRESCRIPTION REVISION SIMPLIFIÉ	Autres	48,59	24,28	24,31
2000	007E	EAUX PLUVIALES VERGNÉ	Autres agencements, aménagements de terrains	110 614,76	2 697,92	107 916,84
2000	002E	DOSSIER LOI SUR L'EAU - ÉTUDE HYDRAULIQUE ASST VER	Autres	1 617,04	40,42	1 576,62
2002	006R	ENQUÊTE PUBLIQUE PLU MODIFICATION N°1 ET REVISION	Autres	1 617,55	808,79	808,76
2007	015M	TRACTEUR MASSEY FERGUSON 5610 DYN42015-350H	Autre matériel et outillage de voirie	30 000,00	10 000,00	20 000,00
2009	007F	FAUCHEUSE TONICA M50 ET LAMIER ELISS 4 PF	Instal., matériel et outillage techniques, autres	42 600,00	8 520,00	34 080,00
2000	002C	FONDS DE CONCOURS SUR LES ENROBES TRAVAUX VOIRIE 2	Subventions d'équipement versées	6 483,74	6 483,74	0,00
2000	007A	REHABILITATION DE LA MAIRIE AVEC MISE AUX NORMES	Agencement, aménagement de bâtiments	9 072,00	604,80	8 467,20
2000	006SA	RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE	Agencement, aménagement de bâtiments	7 783,20	518,88	7 264,32
2000	007GR	TONDEUSE AUTOPORTEE GRILLO FD1309 N° de série: FD1	Autre matériel et outillage de voirie	29 388,00	4 898,00	24 490,00
2020	012TR	RENAULT TRAFIC N° SERIE VF1FL000344830103	Voitures	23 661,68	4 732,34	18 929,34

086-206-2021  
Recu

Subventions versées sur l'exercice 2021 - MAIRIE DE SAVIGNE

Subventions versées	
Tiers	2021
CCA SAVIGNE	500,00
ADMR SAVIGNE	1 700,00
ASS FOYER SOCIO EDUCATIF CES	100,00
ASSOCIATION PARENTS ELEVES SAVIGNE	500,00
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE	100,00
COLLECTIF ALIMENTAIRE DU CIVRAIS	1 358,00
CYCLE AMICAL DU CIVRAISIEN	200,00
FONDS SOLIDARITE LOGT 86	285,00
FOOTBALL CLUB SAVIGNE	400,00
GYM CLUB SUD VIENNE	100,00
LA PREVENTION ROUTIERE	50,00
LES RESTAURANTS DU COEUR DE LA VIENNE	200,00
OCCE 86 COOP SCOL ELEM SAVIGNE	2 997,00
SAVIGNE COMITE DES FETES	2 200,00
SAVIGNE VTT	250,00
SECOURS CATHOLIQUE DEL. POITOU TERRITOIRE CIVRAISI	100,00
SECOURS POPULAIRE COMITE DE CIVRAY	150,00
UN HOPITAL POUR LES ENFANTS	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 290,00</b>

AR PREFECTURE

086-218602555-20220331-CA\_2021-BF  
Regu le 15/04/2022